

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Aff. au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	11 + 2 pouvoirs = 13	

Séance du 25 janvier 2024

Date de convocation : 20 janvier 2024

Date d'affichage : 03/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : Mme BROUSSE Vanina, Mme BEAULIEU Valérie, Mme CHEVALIER Anick, Mme BONNETERRE Alexandra, Mme MEILLAT Marie-Odile, M. CHEVALIER David, M. COURTILOUX-DELAGÉ Mathieu, Mme FETIS Sandrine, M. GEMEAU Stéphane, M. PAGNOUX Romain, VARDELLE Jean-Christophe,

Pouvoir de Mme BOUTET Frédérique à M. GEMEAU Stéphane,

Pouvoir de M. BOUTY Anthony à M. CHEVALIER David,

Excusés : M. PETUREAU Jean-Paul, Mme BOUTET Frédérique, M. BOUTY Anthony.

Absent : M. LAFONT Serge.

Secrétaire de séance : M. VARDELLE Jean-Christophe

Objet : Médailles d'honneur du travail de deux agents communaux

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que deux agents communaux, M. BESSAC Olivier et Mme DUREPAIRE Annie remplissent les conditions requises pour l'obtention de la médaille d'honneur du travail vermeil (30 ans d'activité salariée). Leur dossier a été validé par la Préfecture de la Charente.

Il propose à l'assemblée d'organiser une petite cérémonie pour la remise des diplômes et des médailles et demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide de l'organisation d'une cérémonie au cours de laquelle chaque agent recevra le diplôme, la médaille correspondante, ainsi que des chèques cadeaux d'un montant de 350 € par agent. Ces dépenses relèveront du compte 6232 « fêtes et cérémonies »,
- Demande à Monsieur le Maire de procéder à la commande des médailles et des chèques cadeaux.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que ce dessus,

Pour extrait conforme en mairie, le 3/02/2024,

Le Maire, David CHEVALIER,

Le MAIRE
David CHEVALIER

